

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS454

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 55, substituer aux mots :

« des personnels »

les mots :

« du personnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.